

Belgium-Brussels: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 84/2020 29/04/2020

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Le Logis — Floréal SCRL

National registration number: 0401.984.430_527598

Postal address: Place Joseph Wauters 9

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1170

Country: Belgium

Contact person: Béatrice Léonard

E-mail: bleonard@lelogisfloreal.be

Telephone: +32 26724476

Internet address(es):Main address: www.lelogisfloreal.beAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=373600>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=373600>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SCL+LE+LOGIS-2070%2F2019%2F05%2F01-F02>**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Société immobilière de service public (SISP).

I.5. Main activity

Other activity: Gestion de patrimoine immobilier (logements sociaux)

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Renouvellement et isolation de toitures dans les cent-quatre maisons, diverses adresses sur le site du Logis. Ces cent-quatre maisons sont situées: annexe au II.1.1) intitulé – liste des cent-quatre maisons objet du marché

Reference number: SCL LE LOGIS-2070/2019/05/01-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Mission complète d'étude et de suivi des travaux de renouvellement et isolation des toitures dans cent-quatre maisons occupées sises à 1170 Bruxelles – diverses adresses — dans une vision durable et écologique.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE Belgique / België

Main site or place of performance: Diverses adresses sur le site du Logis-Floréal.

II.2.4. Description of the procurement

Le marché vise à la désignation d'un auteur de projet pour la mission complète d'étude et de suivi des travaux de renouvellement et isolation des toitures dans cent-quatre maisons occupées sises à 1170 Bruxelles – diverses adresses — dans une vision durable et écologique. Le budget des travaux est de 1.851.852,00 EUR hors TVA, honoraires, frais de raccordements des régies et autres frais divers. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à la répétition de services similaires, soit le renouvellement et l'isolation des toitures – dans d'autres maisons occupées sous réserve du seuil du marché, par voie de procédure négociée sans publication préalable. Outre ces cent-quatre maisons, il sera possible de réaliser des travaux similaires sur un total d'environ deux-cent maisons, pour un budget total de 3.650.000 EUR. Les services seront attribués dans les mêmes conditions que le projet de base sans préjudice de l'obtention d'un éventuel rabais. Ce marché ne nécessitant pas les services d'un ingénieur en stabilité ou en techniques spéciales, le pouvoir adjudicateur, pour cette mission d'auteur de projet, souhaite seulement désigner un architecte. Le barème appliqué pour les honoraires des prestations est:

— celui de la catégorie B2: rénovation de composants de bâtiments pour les 103 maisons non classées;

— et celui de la catégorie B3: conservation et/ou restauration de composants de bâtiments, sites et ensembles classés pour l'unique maison classée (hulotte, 19).

Repris sous l'article 66 point 1.1.1 de la partie trois du présent cahier spécial des charges. En cas de répétition de services similaires, tels que mentionnés à l'article quarante-deux de la partie deux, le barème sera appliqué selon le même principe. L'auteur de projet prend cependant note du fait qu'il devra remplir ses obligations relatives aux prestations d'assistance au pouvoir adjudicateur en matière de performance énergétique dans le cadre de rénovations simples au sens de la législation relative à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments en vigueur, telles qu'indiquées en partie quatre du présent cahier des charges. Dans l'hypothèse où le personnel spécifique nécessaire pour réaliser l'entièreté des missions prévues ne se rencontre pas au sein d'une même structure professionnelle, une équipe de participants se constitue en un groupement d'opérateurs économiques. Les dispositions des articles soixante-dix-sept et soixante-dix-huit de l'arrêté royal du 18.4.2017 s'appliquent. Les

différentes personnes physiques ou morales qui composent le groupement agissent solidairement pour son compte. Celui qui représentera le groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur et qui sera chargé de la coordination des études et des prestations réalisées par les autres membres de l'association, est l'architecte. En application de l'article cinquante-cinq de l'arrêté royal du 18.4.2017, la remise d'une offre commune par plusieurs candidats sélectionnés est interdite.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 18

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Les candidats annexeront au DUME (Document unique de marchés européens)(<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498470834586&uri=CELEX:32016R0007>) les documents mentionnés INFRA. Chaque opérateur membre d'un groupement d'opérateurs économiques remet son DUME. La réduction des candidatures est basée sur l'analyse du savoir-faire et de l'expérience du candidat, en particulier de son expérience en matière de conception de logements occupés ainsi que de son savoir-faire dans la recherche de solutions durables et innovantes adaptées au contexte du projet tel que décrit dans l'objet du marché. Ces aspects seront évalués au moyen de la note exigée ci-dessous. Les candidats remettent une note dans laquelle ils présentent trois références de l'architecte qu'ils estiment pertinentes pour faire valoir une expérience utile dans le cadre de la présente mission et les apports particuliers susceptibles d'être apportés au projet. Les références sont présentées comme suit. Section une:

- la nature et adresse des travaux,
- le rôle du candidat,
- le nom du maître de l'ouvrage,
- le budget initialement prévu,
- le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise,
- une note explicative reprenant entre autres les partis architecturaux et techniques,
- une attestation de bonne exécution datée et signée par le maître de l'ouvrage.

Section deux: un argumentaire justifiant tant le choix de la référence dans le cadre de l'exécution de la présente mission par rapport aux spécificités de ce projet que l'apport afférent à sa réalisation. Le candidat y joint tous les documents graphiques de son choix: plans, reportages photographiques, croquis, perspectives, photomontages ou montages informatiques, etc. sur un document de préférence maximum quatre pages A4 par référence. Les candidatures ne présentant pas le nombre de références demandées à ce titre ne seront pas systématiquement rejetées. Les références supplémentaires ne seront pas prises en considération, le pouvoir adjudicateur prendra dès lors en compte les trois premières références selon leur ordre de présentation dans le dossier de candidature. Chaque candidature recevable sera appréciée sur base du contenu de la note, les références étant appréciées dans leur globalité. Une commission technique analyse la qualité et la pertinence des références précitées qui constituent le critère subsidiaire et propose ses conclusions au

pouvoir adjudicateur qui, sur cette base, prend la décision de sélection des candidats. La commission technique est constituée de:

- deux représentants du pouvoir adjudicateur;
- un représentants de la SLRB;
- un représentant d'un autre organisme.

La composition de la commission est donnée pour information et peut être modifiée. La commission technique se réserve le droit de faire appel à divers spécialistes afin de lui apporter un éclairage sur certaines matières spécifiques. Le dossier complet de candidature se présentera donc comme suit:

- le formulaire de candidature;
- Partie une (conditions de participation): les documents et attestations, tels que demandés au point III.1;
- Partie deux (critères objectifs de limitation du nombre de candidats): la note et les références pertinentes, telles que demandées au point II.2.9.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Sans préjudice de l'application de l'article soixante-dix de la loi du 17.6.2016, les candidats ne peuvent se trouver dans un des motifs d'exclusion visés aux articles soixante-sept à soixante-neuf de la loi du 17.6.2016. Les candidats complèteront le DUME (Document unique de marchés européens) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498470834586&uri=CELEX:32016R0007>). En signant le DUME, le candidat déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de dix jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le candidat entre en considération pour la sélection). Pour le bureau ou chaque membre du groupement d'opérateurs économiques:

A/ Respect de l'Art. soixante-huit de la loi du 17.6.2016 et de l'Art. soixante-deux de l'arrêté royal du 18.4.2017: Le candidat n'employant pas du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 joint à sa demande de participation une déclaration sur l'honneur signée attestant de ce fait. Le candidat employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 joint à sa demande de participation une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. Le candidat employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé ci-dessus, joint une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions

légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur le dernier trimestre civil échu avant la date limite de réception des demandes de participation. B/ Respect de l'Art. soixante-huit de la loi du 17.6.2016 Art. soixante-trois de l'arrêté royal du 18.4.2017. Le candidat joint à sa demande de participation une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation. Pour un candidat belge, l'attestation doit émaner du SPF Finances. C/ Les éventuelles mesures correctrices visées à l'Art. soixante-dix de la loi du 17.6.2016

D/ Certificat attestant de l'absence de faillite. Le candidat joint à sa demande de participation un certificat délivré par l'autorité compétente du pays concerné attestant que le candidat ou le soumissionnaire n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou n'a pas fait l'aveu de sa faillite ou n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales

E/ Casier judiciaire. Le candidat joint à sa demande de participation un extrait du casier judiciaire ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays concerné, de même que ceux de chaque personne physique ayant un pouvoir de décision désignés par les statuts et actes de sociétés devront eux aussi être communiqués. Les statuts et actes de société désignant tous les membres ayant un pouvoir de décision au sein de chaque personne morale faisant partie du groupement seront communiqués. Pour les documents repris aux point A/, B/ et E/, le pouvoir adjudicateur fera usage de Télémarché, et ils ne seront demandés aux candidats que s'ils ne peuvent être obtenus par ce biais.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Les candidats compléteront la section A.2 du DUME (pour le titre 1.1), la section C.6), (pour les titres 1.2, 1.3, 1.4) et la section C. 1) b) pour les références en capacité techniques (2). En signant le DUME, le candidat déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de 10 jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le candidat entre en considération pour la sélection). Titres, copie des titres. Pour l'architecte: communication du numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes de la province d'où il émane ou attestation sur l'honneur pour les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord concernant l'E.E.E. exerçant la profession d'architecte à l'étranger, de procéder à une déclaration préalable de prestation auprès du conseil national de l'ordre des architectes. Capacité technique. L'auteur de projet doit faire la preuve de sa capacité à la bonne exécution de la mission par la production de: pour l'architecte: minimum une et maximum trois référence(s) qui, prise(s) globalement, démontre(nt) qu'il a réalisé, endéans les cinq ans de la publication du présent avis (la période de cinq ans est établie au vu des spécifications du marché, de la nature et de la durée des prestations requises et afin de garantir un niveau de concurrence suffisant), une mission complète d'auteur de projets répondant aux caractéristiques suivantes:

- avoir été menée pour le compte d'un ou plusieurs organismes soumis à la législation relative aux marchés publics;
- avoir porté sur un projet d'un montant total de travaux HTVA équivalent ou supérieur à 750.000 EUR;
- avoir eu pour objet la rénovation partielle de logements en site occupé comprenant un minimum de vingt unités et ayant impacté la vie des occupants;

— avoir eu pour objet la construction ou conservation ou restauration de composants de bâtiments, sites et ensembles classés pour un montant supérieur à 250.000,00 EUR HTVA. L'architecte fera état de sa capacité au travers de maximum trois références pour l'ensemble des critères précités et partant, il ne sera pas tenu compte d'éventuelles références supplémentaires. La recevabilité des références est soumise à la présentation des informations et/ou documents suivants:

— par référence présentée, une attestation de bonne exécution établie au nom de la personne s'en prévalant, signée par le maître d'ouvrage, délivrée postérieurement à la date de réception provisoire des travaux et mentionnant la date de réception provisoire des travaux qui doit avoir été accordée après le 15.4.2015 et avant la date de réception des candidatures.

Ainsi que des documents contenant les informations suivantes, si ces données ne figurent pas sur l'attestation:

— le montant total des travaux HTVA, en distinguant le montant des travaux HTVA portant sur des composants classés;

— l'affectation de l'immeuble, la mention du nombre d'unités concernées et le nombre d'unités de logements occupés;

— la mention de la hauteur hors sol de l'immeuble.

Ces documents et informations conditionnent la recevabilité de la candidature. Les candidats doivent communiquer l'ensemble des informations demandées pour pouvoir accéder au marché.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Voir point III.1.3) du présent avis de marché.

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Restricted procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 09/06/2020 Local time: 09:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4.

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Le cahier spécial des charges est joint au présent avis ainsi que ses cinq annexes. La durée du marché telle qu'elle est indiquée au point II.2.7) « Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique » dans l'avis de marché est renseignée à titre indicative et n'engage pas le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à la répétition de services similaires par voie de procédure négociée sans publication préalable. Étendue des services supplémentaires possibles: le renouvellement et l'isolation des toitures – dans d'autres maisons occupées sous réserve du seuil du marché. Outre ces cent-quatre maisons, des toitures sur le site de Floréal peuvent nécessiter un renouvellement, difficile à identifier aujourd'hui. Nous considérons qu'il sera possible de réaliser des travaux similaires, répétable par ensembles sur un total d'environ deux-cent maisons, pour un budget total de 3.650.000 EUR. Un forum sera tenu sur e-procurement. Les soumissionnaires sont priés de poser leurs questions uniquement sur celui-ci, et il ne sera répondu à leurs questions que par son biais. La première phase de la présente procédure consiste en l'envoi, par les candidats, des documents indiqués aux points « III. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique » de cet avis. Sur cette base, le pouvoir adjudicateur opérera une sélection des candidats.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de premiere instance de Bruxelles

Postal address: Rue des Quatre Bras 13

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: info@just.fgov.be

Internet address: <https://justice.belgium.be/fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

27/04/2020